



UN BUDGET RESPONSABLE ET COMBATIF POUR CONSTRUIRE LE LOIR-ET-CHER DE 2020 !

Maurice Leroy, Ancien Ministre, Président du Conseil départemental, réunit l'Assemblée départementale afin de présenter le budget primitif 2016 qui sera voté jeudi 24 mars. Malgré l'asphyxie financière subie par le Conseil départemental, Maurice Leroy et la majorité font le choix de l'investissement afin d'offrir des perspectives d'avenir positives au Loir-et-Cher et à ses habitants.

La gravité de la situation financière impose des choix courageux

Décalé à fin mars dans l'attente des solutions promises par le Gouvernement concernant le financement du RSA, le budget primitif du Conseil départemental de Loir-et-Cher sera finalement voté sans nouvelles avancées gouvernementales.

Le Conseil départemental de Loir-et-Cher, salué pour sa bonne gestion par la Cour des Comptes et la Chambre Régionale des Comptes, fait face à une véritable tempête financière.

Trois principaux facteurs expliquent cette situation, qui touche la plupart des Départements français :

- 1- L'explosion du nombre de bénéficiaires RSA couplée au désengagement de l'État. En Loir-et-Cher le nombre de bénéficiaires RSA a presque doublé entre 2004 et 2016 du fait de la crise. Aujourd'hui en Loir-et-Cher, le RSA c'est 40 millions d'euros dont 20 millions non remboursés par l'État qui restent injustement à la charge du Conseil départemental. 20 millions d'euros représentent 34 points de fiscalité¹ en Loir-et-Cher !
- 2- Le poids croissant de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) dont la charge est passée de 10 millions d'euros en 2004 à 21,5 millions d'euros en 2015. Un écart qui représente 19 points de fiscalité !
- 3- La baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'État aux collectivités s'élève à 5,2 millions d'euros en 2016 pour notre Département, soit 9 points de fiscalité.

Pour Maurice Leroy, « Compenser intégralement ces dépenses et manquements de l'État impliquerait une hausse de 62 % du taux du foncier bâti ! Un montant tout simplement inenvisageable à l'heure où nos concitoyens n'en peuvent plus du matraquage fiscal organisé par le Gouvernement socialiste ».

¹ Un point de fiscalité en Loir-et-Cher : 600 000 €.

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poursuivre les efforts, emprunter davantage pour investir 50 millions d'euros et construire l'avenir

Dans ce contexte extrêmement contraint, Maurice Leroy et la majorité départementale présentent un budget équilibré, sincère, et un plan d'investissement audacieux grâce à d'importantes économies de fonctionnement au sein de la collectivité, au recours à l'endettement et à une augmentation modérée du taux du foncier bâti qui passera de 19,52% à 24,40%. Cela représente environ 58 € par an pour les propriétaires de foncier bâti.

Le Conseil départemental poursuit ses efforts de bonne gestion et d'économies qui ont permis de desserrer l'étau financier et de conserver une situation financière saine. Ces efforts se traduisent par des gains budgétaires importants : 8,8 millions d'euros en 2014, 12,6 millions d'euros en 2015. Dès 2016, un nouvel effort important est demandé à la collectivité qui doit réaliser 2,5 millions d'euros d'économies par an sur ses dépenses de fonctionnement.

Autre levier : la dette.

La bonne gestion et le faible taux d'endettement de la collectivité permettent un recours maîtrisé à la dette. Il est ainsi possible de contenir la hausse de la fiscalité et de financer les investissements indispensables pour mener à bien les grands chantiers de demain. - cf. [information presse](#) -

Parmi les investissements programmés, on peut citer les déviations - Contres, Cellettes, Vendôme - et aménagements routiers, le déploiement de l'internet très haut débit, la rénovation des collèges, le maintien de la vertueuse Dotation de Solidarité Rurale, la rénovation des EHPAD...

Le Conseil départemental est le premier investisseur public en Loir-et-Cher !

Ses investissements sont indispensables à la vitalité du Loir-et-Cher. Ils favorisent l'emploi en dynamisant l'économie locale (PME, artisans...), et offrent aux citoyens les aménagements et services dont ils ont besoin. 1 million d'euros investis en travaux génère 10 emplois dans le secteur du BTP, et on estime qu'investir 10 millions d'euros réduit de 270 le nombre de bénéficiaires du RSA.

En 2016, le Conseil départemental consacrera 42 millions d'euros aux investissements, puis 50 millions d'euros par an à partir de 2017.

« Nous faisons le choix de l'investissement, parce qu'il est le seul capable d'offrir des perspectives à notre Loir-et-Cher, à nos entreprises locales, à leurs salariés !

***Nous faisons le choix de l'investissement pour booster la santé économique et sociale de notre territoire. »* explique Maurice Leroy.**

Le vote du budget primitif 2016 aura lieu jeudi 24 mars à partir de 9 h.

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12